

Information

QFL

décembre 2011



Une nouvelle version du cahier des charges QFL (version 6) entrera en vigueur à partir du **1er mars 2012** et sera applicable à partir de cette date. Lors du renouvellement de votre certificat, vous recevrez une brochure de vulgarisation reprenant l'ensemble des points, mais qui est organisée de façon à vous permettre de réaliser facilement et à tout moment une évaluation de votre exploitation. Vous trouverez, ci-dessous, un aperçu synthétique des modifications apportées. Toute l'information est aussi disponible sur : www.qfl.be

	ANCIEN : version 5.1	NOUVEAU : version 6
A15	Les animaux traités par médicaments vétérinaires avec délai d'attente sont clairement marqués ou identifiés (bande à la patte, ruban adhésif, identification électronique, marqueur sur le pis et la fesse) durant la période d'attente liée à ce traitement.	Les animaux traités ou taris sont clairement marqués ou identifiés (bande à la patte, ruban adhésif, identification électronique, marqueur sur le pis et la fesse) durant la période d'attente liée à ce traitement.
A16	...Lors de la traite de vaches nouvellement achetées, mais aussi de vaches malades, une séparation claire doit être faite entre les deux groupes, afin que la traite des vaches achetées ou malades se fasse à la fin et afin que ces vaches ne soient pas en contact avec les vaches en bonne santé...	...Lors de la traite de vaches nouvellement achetées, mais aussi de vaches marquées (traitées ou fraîches vèlées) , une séparation claire doit être faite entre les deux groupes, afin que la traite des vaches achetées ou marquées se fasse à la fin et afin que ces vaches ne soient pas en contact avec les vaches en bonne santé. Si ce n'est pas le cas, les griffes sont rincées correctement après la traite de ces vaches...
A18	(après traitement) Le producteur effectue un test avant que le lait puisse être livré.	(après traitement) Le producteur effectue un test sur les substances inhibitrices avant que le lait puisse être livré.
A20-A21	Conditions pour le transport commercial d'animaux	supprimé
A24	L'exploitation est pourvue d'aires de chargement et de déchargement d'animaux faciles à nettoyer.	Les aires de chargement et de déchargement des animaux sont faciles à nettoyer et propres.
B18	Les aliments composés, les aliments concentrés simples secs et les sous-produits proviennent de fabricants d'aliments de bétail et/ou fournisseurs en possession d'un agrément GMP...	Les aliments composés, les aliments concentrés simples secs et les sous-produits (à l'exception de ceux conditionnés sous forme d'unités non reconditionnées traçables - ex. : seaux de minéraux, pierres à lécher,...) proviennent de fabricants d'aliments de bétail et/ou fournisseurs en possession d'un agrément GMP...
B23	---	Les produits ayant une mauvaise influence sur le goût, l'odeur ou la qualité du lait, tels que les végétaux appartenant à la famille des "Alliacées" (p.ex. oignons, poireaux, ...) sont interdits dans l'alimentation des vaches laitières.
B40	Un échantillon représentatif des matières premières utilisées pour la production d'aliments composés est conservé.	supprimé
C1	---	Les producteurs qui fournissent du lait écrémé à un acheteur sont en possession d'un plan HACCP
C7	Préparation du pis...	Préparation du pis ... Le pis et les trayons doivent être propres avant et pendant la traite.
C13	---	A chaque traite, l'installation est équipée d'un filtre. Pour la traite robotisée, le filtre est renouvelé toutes les 8 heures (après le nettoyage)
C24	Les nouveaux refroidisseurs sont équipés d'une vanne avec sortie standardisée.	Les nouveaux refroidisseurs (ou les refroidisseurs d'occasion si >2000 l et fermés) sont équipés d'une vanne avec sortie standardisée.
D5	Les endroits par lesquels les vaches entrent et sortent de la salle de traite sont lavables et gardés dans un état propre.	Les endroits par lesquels les vaches entrent et sortent de la salle de traite sont en dur , lavables et gardés dans un état propre.
D33	La vanne du refroidisseur, le couvercle du trou d'homme ainsi	La vanne du refroidisseur, le couvercle du trou d'homme, le

	que l'escabeau doivent être nettoyés et propres.	joint ainsi que l'escabeau doivent être nettoyés et propres.
F4	Notification à l'acheteur : lorsque le producteur constate ou suspecte un problème avec son lait dans le refroidisseur : - température non conforme - présence de substances inhibitrices - présence d'un corps étranger il doit toujours en informer l'acheteur, qui, sur base de cette information, applique les actions correctives nécessaires comme cela est décrit dans le cahier des charges "transport".	Notification à l'acheteur : toute irrégularité lors de la traite et/ou la conservation du lait pouvant influencer la qualité du lait doivent être communiquées au plus vite et en tout cas avant le chargement du lait par le producteur à l'acheteur : - température, odeur, couleur , ... non conforme - présence de substances inhibitrices, produits de nettoyage et/ou de désinfection , ... - présence d'un corps étranger Sur base de cette information, l'acheteur applique les actions correctives nécessaires comme cela est décrit dans le cahier des charges "transport". Si aucune anomalie n'est communiquée par le producteur avant la collecte de lait, la livraison présentée sera considérée en tant que « autorisée au chargement ».
F1- F2- F3	Notifications à l'AFSCA	Notifications à l'AFSCA et à l'acheteur

RAPPEL IMPORTANT

Pourquoi recevez-vous la facture pour le renouvellement de vos certificats (QFL – GIQF – guides autocontrôle) plusieurs mois avant la date d'échéance ?

- ⇒ Parce que vos certificats doivent ABSOLUMENT être renouvelés pour la date d'échéance. Si vous payez trop tard, vous risquez de perdre vos certificats (délai plus court pour la mise en ordre des points à améliorer, disponibilité des auditeurs ne permettant pas de faire l'audit avant la date d'échéance, ...).
- ⇒ Perte de certificat = perte des primes QFL, perte du bonus de l'AFSCA

Le prix 2012 pour l'audit QFL est inchangé (110€ hTVA). Pour les audits combinés, n'hésitez pas à consulter notre site web www.comitedulait.be ou à nous contacter (tél. 087/69.26.02 ou 08).

LA DIRECTION ET LE PERSONNEL DU COMITE DU LAIT VOUS PRESENTENT LEURS MEILLEURS VŒUX POUR 2012 !

Comité du Lait
Route de herve 104
4651 Battice
T: 087 69 26 08
F: 087 69 26 40
qfl@qfl.be
www.qfl.be



www.bonlait.be

Vous pouvez aussi télécharger cette information sur le site du Comité du Lait www.comitedulait.be
E.R.: Comité du Lait – A. Königs